

Département de Seine et Marne  
Membres  
afférents au Conseil : 11  
en exercice : 11  
ayant pris part à la délibération : 11  
Date de convocation : 3 novembre 2023  
Date d'affichage : 3 novembre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL de HONDEVILLIERS**

**DÉLIBÉRATION DE LA SÉANCE  
DU 10 NOVEMBRE 2023**

Maire : Monsieur Camille DIQUAS

Etaient présents : M. Camille DIQUAS – Mme Sandrine TURGNÉ – Mme Servane BEUQUE – M. Abel DUREAU  
– Mme Mélina DESSOLES – M. David CHARNLEY – M. Joffrey CROSNIER – M. Didier LAGUEYRIE

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Maryvonne BOUTIN BESSIERE donne pouvoir à M. Didier  
LAGUEYRIE  
Mme Cathy BATY donne pouvoir à M. Camille DIQUAS  
M. Marc LESAGE donne pouvoir à M. David CHARNLEY

Secrétaire de séance : Mme Servane BEUQUE

**DÉLIBÉRATION 2023 - 035 : Modification des statuts du SIVU des Etangs**

Vu la délibération n° 2023 - 021 du SIVU des Etangs, en date du 20 octobre 2023, portant modification des statuts de ce dernier pour les mettre en conformité avec la réglementation en vigueur, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant que la commune d'Hondevilliers est membre du SIVU des Etangs,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les nouveaux statuts du SIVU des Etangs comme annexés à la présente,

**DIT** qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun – 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

Fait les jours, mois et an que dessus  
et ont signé au registre les membres présents  
POUR EXTRAIT CONFORME  
A Hondevilliers, le 22 novembre 2023  
Le Maire,  
Camille DIQUAS

Acte rendu exécutoire le  
Dépôt en S/Préfecture le  
Et publication ou notification du

